

Déposée par Lionel Socchi le 28 juin 2021

**« Pour une meilleure prise en compte des préavis des commissions »**

Dans le cadre du traitement des différents messages qui sont présentés au Conseil général, notre groupe fait les constats suivants :

- Les messages adressés à un législatif doivent en principe être préavisés par les diverses commissions concernées ;
- Cette pratique a été passablement écartée ces derniers temps, ce qui débouche sur une certaine forme de démotivation des commissaires concernés ;
- De nombreux élus, y compris dans les commissions, se plaignent d'un manque avéré d'informations ;
- Plusieurs messages et dossiers ont connu ces derniers temps des dysfonctionnements ayant conduit à des refus de la part du Conseil général, souvent relatif à une information lacunaire ;
- Le manque de préparation des dossiers en amont au niveau des commissions a conduit récemment l'exécutif communal à devoir retirer à la dernière minute un message de l'ordre du jour du Conseil général ;
- La révision en cours du ROAC permet de modifier certaines pratiques pour renforcer le bon fonctionnement des autorités politiques.

**Au vu de ce qui précède, notre groupe demande que soit rétabli au plus vite le principe qui veut que chaque message soumis au Conseil général soit préavisé formellement par les commissions communales concernées. Cela concerne particulièrement les commissions des finances, de l'énergie, de l'aménagement du territoire et des services communaux.**

Nous souhaitons que chaque message fasse l'objet d'une analyse préalable pour déterminer en amont les commissions concernées. Les préavis devront en outre être formellement mentionnés dans les messages présentés au Conseil général ou faire l'objet d'une communication systématique à la tribune par le Conseiller communal concerné. Cette communication sera dûment protocolée au procès-verbal afin d'éviter toute méprise.

Groupe Haute-Sorne Avenir

